



Wallonie

Province du Brabant wallon  
Commune de 1315 INCOURT

URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame VERRAGHEN – GEHU Rue du Tilleul, 44 à 1315 Opprebais (Sart-Risbart).

Le bien concerné est situé Rue du Tilleul, 44 à 1315 Opprebais (Sart-Risbart), et est cadastré 03 A 273 F.

Le projet consiste en la construction d'un garage attenant à une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

deux écarts aux prescriptions du lotissement :

- l'implantation de la porte sectionnelle du garage à moins de 4 mètres de l'alignement qui est parallèle à l'axe de voirie
- la pente du versant de toiture du garage qui est limité à 15°

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, **uniquement sur rendez-vous** à l'adresse suivante : Administration communale de Incourt, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Marie KESSELS, ☎ 010/23.95.68, ☎ 010/88.93.72, ✉ [urbanisme@incourt.be](mailto:urbanisme@incourt.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/01/2021 au 01/02/2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de INCOURT, Rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@incourt.be](mailto:urbanisme@incourt.be)

Pour le Collège communal,

Le Directeur Général,

Françoise LEGRAND.



Le Bourgmestre,

Léon WALRY